



GARDERIE

ANNEE SCOLAIRE 2021 – 2022

REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE SUR LES MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

Pour bénéficier du service de garderie, les enfants doivent **impérativement être inscrits**.

Les inscriptions peuvent être réalisées de 2 manières différentes :

- 1) **Inscription régulière à l'année** : au moyen du coupon (1) ci-dessous, vous pouvez inscrire votre enfant. Une annulation devra être signalée par écrit soit par mail à : contact@arzacq.com ou directement à la mairie.
- 2) **Inscription pour une utilisation occasionnelle** : au moyen du coupon (2) ci-joint à transmettre à la Mairie ou à envoyer par mail à : contact@arzacq.com. Cette inscription ne vaut pas engagement pour une utilisation des services, mais est nécessaire pour une utilisation ponctuelle.

La facture sera établie en fin de mois par la Mairie et payable au Trésor Public.

Un prélèvement automatique peut être mis en place pour les familles qui le souhaitent. L'autorisation doit être remplie auprès de la Mairie d'Arzacq.

Tous ces coupons sont téléchargeables sur le site de la commune : www.arzacq.com



COUPON (1) INSCRIPTION PERMANENTE GARDERIE

Je soussigné(e) parent (ou représentant légal) de
l'enfant en classe de
souhaite inscrire mon enfant à la garderie :

<u>Le matin</u> Tarif de 10 € / mois	<u>Le soir</u> Tarif de 20€ / mois

Cocher la période de présence à la garderie

Gratuit pour le 3^{ème} enfant

Le forfait est calculé sur l'année scolaire, le tarif sera le même chaque mois de septembre à juin.

En cas d'absence maladie justifiée, la facturation sera établie selon le mode le plus avantageux pour la famille (forfait ou ponctuel).

Je reconnais que cette inscription vaut engagement de ma part et ne pourra être modifiée que selon un délai de prévenance d'une semaine.

- Je souhaite mettre en place un prélèvement automatique pour le paiement mensuel des factures et joins l'autorisation de prélèvement, que vous trouverez ci-après, accompagnée d'un RIB (à ne pas compléter si vous avez déjà fait la demande de prélèvement pour la cantine lors de la dernière année scolaire et que votre RIB n'a pas changé).
- Je paierai à réception de facture auprès du Trésor Public ou par carte bancaire (TIPI – Titres Payables par Internet) sur le site de la DGFIP.

Fait à Arzacq le / /

Signature du représentant légal :



COUPON (2) INSCRIPTION POUR UTILISATION PONCTUELLE GARDERIE

à remplir en début de période scolaire et à remettre, à la mairie
d'Arzacq-Arraziguet

ou à l'adresse mail suivante : contact@arzacq.com

Je soussigné(e) parent (ou représentant légal) de
l'enfant en classe de
souhaite inscrire mon enfant aux services de la garderie **qu'il pourra fréquenter occasionnellement** au
cours de l'année scolaire.

Les tarifs sont les suivants :

- 1 € pour chaque utilisation des services de la garderie du matin.
- 2 € pour chaque utilisation des services de la garderie du soir.
- Gratuit pour le 3^{ème} enfant.

Je comprends que cette inscription ne vaut pas engagement de ma part d'utilisation des services de
garderie.

En cas d'utilisation de ce service, je m'engage à signer la fiche à chaque présence de l'enfant à la garderie
(le matin en arrivant et le soir en partant).

Je recevrai alors, une facture chaque fin de mois établie sur la base du nombre d'utilisations.

- Je souhaite mettre en place un prélèvement automatique pour le paiement mensuel des factures
et joins l'autorisation de prélèvement, que vous trouverez ci-après, accompagnée d'un RIB (à ne
pas compléter si vous avez déjà fait la demande de prélèvement pour la cantine lors de la dernière
année scolaire et que votre RIB n'a pas changé).
- Je paierai à réception de facture auprès du Trésor Public ou par carte bancaire (TIPI – Titres
Payables par Internet) sur le site de la DGFIP.

Fait à Arzacq le / /

Signature du représentant légal :

A retourner à la mairie d'Arzacq ou sur l'adresse mail : contact@arzacq.com